

Appel à projets Politique scientifique (2023-2024) « Recherches disciplinaires »

Présentation de l'Appel

L'appel à projets « Politique scientifique » vise à financer des programmes ou des projets de recherche élaborés au sein des unités de recherche dont l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne est tutelle. De manière générale les programmes de recherche doivent avoir un caractère structurant (nombre de chercheurs et enseignants-chercheurs significatif et garantissant la visibilité de Paris 1). Le déroulement du projet peut s'étendre sur 12 à 24 mois pour un financement envisagé qui doit être compris entre 5 000 et 25 000€.

Les financements de l'AAP Politique scientifique complètent ceux de Sorb'Rising en permettant à des recherches disciplinaires, y compris à forte dimension incrémentale, d'être soutenues par l'établissement. Comme dans le cas des financements Sorb'Rising, les financements de l'AAP Politique scientifique ont vocation à être un tremplin pour accéder à des financements externes, en vue du déploiement des projets à plus grande échelle.

Critères de l'appel

- ❖ Des projets en émergence supposant un financement léger permettant l'amorçage de l'opération en vue d'un programme de recherche plus ambitieux, type ANR ou ERC par exemple ;
- ❖ Des projets portés par des enseignants-chercheurs, chercheurs et autres personnels de recherche recrutés/affectés au sein de l'université depuis septembre 2018 et porteurs d'une thématique nouvelle au sein de leur laboratoire d'accueil ;
- ❖ Des projets à dimension internationale, soit par les membres internationaux qui y participent, soit par la cible de publication de leurs résultats (revues internationales, par exemple).

Éligibilité et cadre d'exercice du projet

Le porteur du projet devra être un chercheur des ONR tutelles des UMR ou un enseignant-chercheur de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

Pour tous les projets lauréats, une présentation sur le site internet de l'unité de recherche est souhaitée. Un bilan scientifique synthétique est demandé à l'issue de la période de financement. Les

lauréats s'engagent à déposer des résultats de leur recherche sur HAL (avec CV HAL), au minimum sous la forme de fichiers auteurs ou de références bibliographiques.

Tous les projets lauréats pourront bénéficier d'un soutien de la Direction de la Communication pour la diffusion et/ou la valorisation de leurs actions : dircom@univ-paris1.fr

Les lauréats qui envisagent un dépôt à l'ANR ou à l'ERC bénéficieront d'un accompagnement de la Direction des Projets et de la Prospective avec qui ils devront prendre contact : D2P@univ-paris1.fr

Modalités de dépôt et d'évaluation des projets

Les demandes de financement, élaborées au sein des unités, devront être déposées pour le 6 juin 2023 avant 13h sur la plate-forme dédiée :

<https://caplab.univ-paris1.fr/ihm/fr/#/call-for-proposal>

La Commission de la Recherche sélectionnera les projets retenus après lecture des évaluations produites par deux rapporteurs, dont l'un externe à l'Université.

Les résultats seront annoncés en septembre 2023.

Contacts

eric.zyla@univ-paris1.fr

pierre-marie.olivie@univ-paris1.fr

dirdireval@univ-paris1.fr